



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 06/11/2024
Date d'affichage de la convocation : 06/11/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 12/11/2024

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

15 NOV. 2024



ID : 033-213301435-20241112-2024_074-DE

Délibération n° 2024-074

Mardi 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze du mois de novembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six novembre deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Cyril CHERIGNY

**DELIBERATION PORTANT AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE
REMISE EN ETAT DE LA VOIE DE LA REDOUTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-021 du 10 février 2022 portant lancement d'un appel d'offres pour la remise en état de la voie de la Redoute,

Vu la délibération n°2024-017 du 18 mars 2024 portant attribution du marché à procédure adaptée des travaux de remise en état de la voie de la Redoute,

Vu la délibération n°2024-046 du 8 juillet 2024 portant sur la signature de l'avenant n°1 du marché de travaux de remise en état de la voie de la Redoute,

Vu la proposition d'avenant au Marché, présentée par le titulaire du marché en date du 10 octobre 2024, pour la rectification des quantités estimées initialement et celles réellement mesurés,

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de l'exécution du marché relatif aux travaux de remise en état de la voie de la Redoute, certaines prestations doivent être réalisées, sans pour autant modifier de manière substantielle le marché initial. En effet cela n'admet pas le besoin d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, en ce que les conditions suivantes ne sont pas aujourd'hui rassemblées :

- Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;
- Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ;
- Elle modifie considérablement l'objet du marché ;
- Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues à l'article R. 2194-6.

En effet, les modifications du présent avenant ont pour objet :

- Installations de chantier (- 8 287,02 €),
- Préparation de chantier (- 92,22 €),
- Voirie (+ 6 529,08 €),
- Assainissement (+ 4 240,27 €),
- Réseaux divers (- 4 077,42 €).

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite de l'opération comme énoncée dans le projet d'avenant joint à la présente.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins-value comme énoncée dans le projet d'avenant n°2 pour un montant de **- 1 687,31 € HT**, soit **- 2 024,77 € TTC**, pour prendre en compte la modification des quantités estimées au marché par rapport aux quantités réellement mesurées,
- **MODIFIE** le montant du marché de 455 372,42 € HT à 453 685,11 € HT, soit 544 422,13 € TTC, représentant une diminution de ce dernier de -0.37 % par rapport au montant du marché initial + avenant n°1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la modification du marché conformément au projet d'avenant n° 2.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE